



Ordinateur portable casse sur le lieu de travail

Par **adressemsn**, le **14/06/2012** à **19:23**

Bonjour,

cet après-midi au travail, j'ai laissé tomber un ordinateur portable de la société (emprunté quelques heures) et celui-ci a été endommagé et devra être soit réparé, soit remplacé.

Ma direction a pris contact avec leur assurance qui leur a indiqué ne rien pouvoir faire puisque l'accident a été causé par un salarié de la société.

J'ai contacté mon assurance responsabilité civile qui m'a indiqué que sur le lieu de travail, je n'étais pas couvert puisque je devais être couvert par l'assurance de la société.

Dois-je prendre en charge les réparations à ma charge? Comment faire dans ce genre de situation?

En vous remerciant par avance.